



Pavage des rues et d'assainissement ville de lomé

Date d'approbation :

23/03/2004

Région :

Maritime

Préfecture :

Golfe

Type :

Prêt

Montant :

6 Mds

Etat d'avancement :

Terminé



I. Contexte

En ce qui concerne l'assainissement des eaux usées, la ville de Lomé a été subdivisée en trois zones avec un système d'assainissement propre à chaque zone, à savoir : i) le secteur à assainir par un réseau collectif de type séparatif, correspondant à la zone où un réseau primaire est déjà en place; ii) la zone à couvrir par assainissement individuel avec la construction de fosses septiques. Il s'agit des secteurs de la ville où le risque de pollution de La nappe phréatique est moindre ; et iii) la zone à desservir par assainissement individuel par le biais de la construction de fosses étanches, correspondant aux secteurs de la ville où le danger de pollution de la nappe phréatique est élevé.

II. Opérations d'entretien des infrastructures urbaines

Le budget d'entretien des infrastructures de la Mairie de Lomé s'établit comme suit de 2002 à 2006 :

| ANNÉE | MONTANTS PRÉVUS | MONTANTS EXÉCUTÉS | ECARTS M FCFA |
|-------|-----------------|-------------------|---------------|
| 2002 | 371 | 140 | 231 |
| 2003 | 371 | 280 | 91 |
| 2004 | 371 | 174 | 197 |
| 2005 | 423 | 371 | 52 |

| | | | |
|--------------|------|------|-----|
| 2006 | 371 | 300 | 71 |
| TOTAL | 1907 | 1265 | 642 |

Il ressort du tableau ci-dessus qu'en 2005, outre le budget courant d'entretien des infrastructures (371 M FCFA), la Mairie a bénéficié d'une subvention de 52 M FCFA de l'Etat au titre de l'assainissement de la ville de Lomé. Ces dotations annuelles représentent 37% des besoins annuels nécessaires à l'entretien des infrastructures d'un montant d'environ 1000 M CFA. Cette situation s'explique par les difficultés rencontrées notamment dans la mise à disposition de la Mairie des ressources collectées (impôts et taxes) directement par les services des Impôts et logées au Trésor public. Toutefois, la Mairie bénéficie de l'appui des services techniques de l'Etat qui le suppléent dans la réalisation des travaux d'entretien de la voirie urbaine, relevant de la Commune, dans le cadre de programmes spécifiques.

III. Zone d'influence du projet zip

A. Localisation

Le projet concerne (i) le pavage de la rue Amemaka Libla et de l'avenue des Evala et (ii) la réalisation d'ouvrages d'assainissement dans les quartiers Agbalépédogan, Aflao Gakli et B Klikamé. La rue Amemaka Libla traverse les quartiers Amoutivé et Bè. Elle fait la jonction entre le boulevard de France et l'avenue Augustino de SOUZA au niveau du quartier Bè. S'agissant de l'avenue des Evala, elle permet de relier le carrefour Lomégan, sur la rue des Tecks, à l'avenue Pya prolongé.